

# Agreste Bretagne

Février 2017 - 1



Une publication de la Draaf Bretagne



## Zoom sur...



© Pascal Xicluna / Min. Agri.F

### L'enseignement technique agricole breton

#### Une diversité de formations réparties sur l'ensemble du territoire

##### Les Draaf : des « rectorats verts »

Second système éducatif français après l'Éducation Nationale, l'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il regroupe l'enseignement technique agricole (de la 4<sup>e</sup> au BTSA et classes préparatoires) et l'enseignement supérieur agricole long (licences professionnelles, écoles d'ingénieurs...). L'enseignement agricole propose des cursus de formation dans cinq voies : la formation initiale scolaire, la formation par apprentissage, la formation professionnelle continue, la formation à distance et la validation des acquis de l'expérience. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) est l'autorité académique pour l'enseignement agricole public et privé. Le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la Draaf Bretagne exerce cette mission par délégation du directeur régional. En Bretagne, un lycéen sur dix est scolarisé dans l'enseignement technique agricole.

##### L'enseignement technique agricole breton : 79 % des effectifs en formation initiale dans l'enseignement privé

Année scolaire 2015-2016

Enseignement public	
Effectifs en formation scolaire	3 140
Effectifs par apprentissage	700
<b>Total enseignement public</b>	<b>3 840</b>
Enseignement privé	
<b>Effectifs en formation scolaire</b>	<b>13 312</b>
Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé	9 227
Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation	4 085
<b>Effectifs par apprentissage</b>	<b>1 463</b>
Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé	653
Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation	244
Centres privés professionnels	566
<b>Total enseignement privé</b>	<b>14 775</b>
<b>Ensemble de l'enseignement technique agricole</b>	<b>18 615</b>
En formation scolaire	16 452
Par apprentissage	2 163

Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

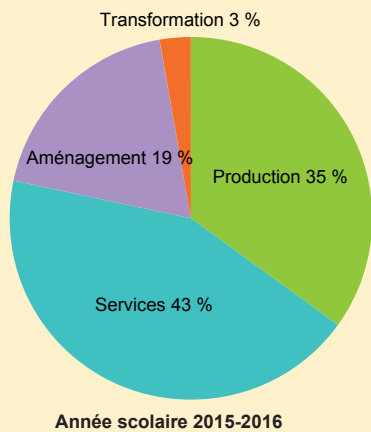
À la rentrée 2015, l'enseignement technique agricole régional accueillait près de 18 600 élèves, apprentis et étudiants du secondaire et du supérieur court<sup>1</sup>, de la 4<sup>e</sup> au BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole). Ses effectifs se concentrent pour 40 % en niveau IV (2<sup>nd</sup>e générale et technologique, baccalauréats généraux, technologiques et professionnels et brevets professionnels...). Neuf jeunes sur dix suivent la formation initiale scolaire, et un jeune sur dix l'apprentissage. Avec près de 16 500 élèves, la Bretagne occupe la troisième place régionale pour la formation initiale, après Rhône-Alpes et les Pays de la Loire.

Un quart des jeunes scolarisés dans l'enseignement technique agricole breton suivent une formation initiale hors des secteurs professionnels (élèves en formation générale ou apprentis hors des champs agricoles ou para-agricoles).

1 - Ces effectifs n'incluent ni l'enseignement supérieur agricole long, ni la formation professionnelle continue qui complètent l'offre de formation de l'enseignement agricole.

### Les services : le secteur le plus fréquenté de l'enseignement agricole

Répartition des effectifs d'élèves et apprentis par secteur en Bretagne



Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

Les élèves en formation professionnelle se répartissent dans quatre secteurs :

- la production (production agricole, agroéquipement, canin-hippisme, production horticole) ;
- les services (services aux personnes, aux entreprises et aux territoires, commerce-distribution) ;
- l'aménagement (travaux paysagers, aménagement de l'espace, forêts, gestion et maîtrise de l'eau) ;
- la transformation (laboratoire, industrie agroalimentaire).

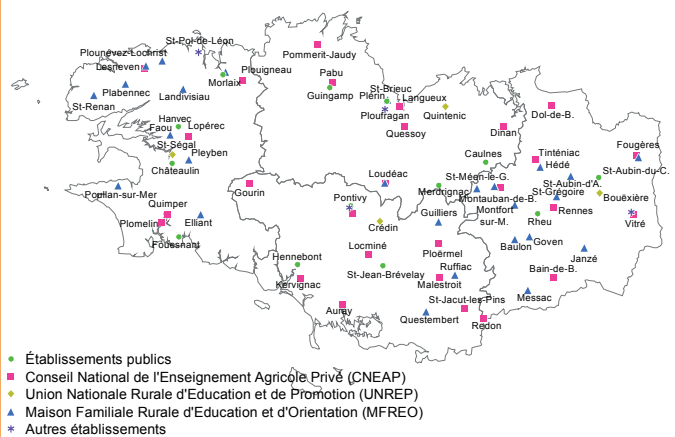
Presque la moitié des effectifs de l'enseignement technique agricole breton est féminin. Les filles sont majoritaires parmi les élèves en formation initiale professionnelle. Elles se concentrent dans les services (72 %), tandis que les garçons s'orientent plutôt vers la production (49 %) et l'aménagement (29 %).

Le public de l'enseignement agricole breton s'ouvre également à des élèves dont l'origine n'est pas agricole. À la rentrée 2015, seulement 13 % des élèves ont des parents agriculteurs. Les élèves dont les parents sont ouvriers ou employés représentent respectivement 28 % et 19 % des effectifs.

Avec 62 établissements de formation par voie scolaire, l'enseignement technique agricole breton se répartit sur l'ensemble du territoire : 12 établissements dans les Côtes-d'Armor, 17 dans le Finistère, 20 en Ille-et-Vilaine et 13 dans le Morbihan.

L'enseignement agricole privé occupe une place prépondérante liée à l'histoire : 84 % des établissements, partagés pour moitié entre le Conseil National de l'En-

### Les établissements d'enseignement agricole en 2016\*



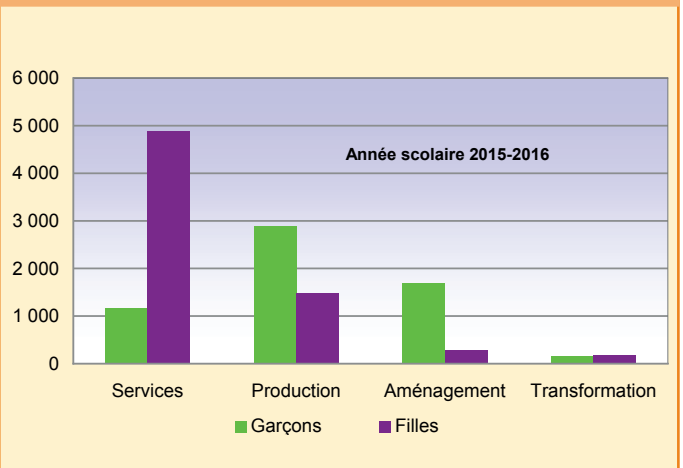
\* Formation initiale scolaire et apprentissage hors formation continue

Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

seignement Agricole Privé (CNEAP) et l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO). L'enseignement agricole privé breton concentre 81 % des effectifs en formation scolaire, contre 62 % en moyenne nationale.

En perpétuelle évolution (élaboration en cours du nouveau Projet régional de l'enseignement agricole 2017-2020), l'enseignement technique agricole breton doit répondre aux actuels et futurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire. ■

### Répartition des effectifs d'élèves et apprentis par secteur et sexe en Bretagne



Source : Draaf Bretagne, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

### Agreste, la statistique agricole



### Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

15 avenue de Cucillé  
 35047 Rennes cedex 9  
 Tél. : 02 99 82 22 30  
 Mél : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

- Directeur : Philippe de Guenin
- Direction de la publication : Claire Chevin
- Rédaction en chef : Sylvie Lesaint
- Rédaction : Stéphane Bréhier
- Cartographie : Joël Glémée
- ISSN : 2267-4187
- PAO : Philippe Le Quellec
- © Agreste 2017